



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 25 janvier 2024

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

1. Dépôt d'un dossier de candidature auprès de l'Association Suisse de Football (ASF) pour son projet « Swiss Football Home » et réactivation du projet de zone sportive communale

L'Association Suisse de Football recherche actuellement un site pouvant accueillir un centre national suisse de football, baptisé « Swiss Football Home », à l'image de centres nationaux existants dans de très nombreux pays européens. Ce centre national devrait être équipé de diverses infrastructures telles que plusieurs terrains de football, d'un complexe sportif et technique, d'un hôtel, d'un espace administratif dédié et d'un parking. Pour l'installation de ces infrastructures, l'ASF recherche un site de 6 hectares.

Considérant le projet de l'ASF comme une opportunité unique de faire valoir leurs atouts, le Canton de Vaud et la Ville de Payerne ont décidé conjointement de déposer un dossier de candidature auprès de l'Association Suisse de Football pour accueillir ce centre national. La Commune de Payerne est effectivement en mesure de proposer à l'ASF un terrain capable de répondre à ses nombreuses attentes.

L'Etat de Vaud et la Commune entendent ainsi concurrencer un certain nombre d'autres candidatures de différents cantons parvenues à l'ASF. La démarche entreprise l'a été à la lumière des nombreux avantages d'implantation d'un centre national de football à Payerne. Le dossier déposé il y a quelques jours auprès du Comité central de l'ASF identifie la position géographique idéale de notre Commune, son dynamisme économique, son très dense tissu associatif sportif, son cadre naturel unique, son patrimoine historique, sa vie culturelle ou encore son engagement dans le développement durable.

Le terrain proposé pour l'accueil du « Swiss Football Home » est situé au lieudit En Champ Aubert (selon plan ci-dessous) sur la parcelle RF n° 5108. Il est entièrement propriété de la Commune de Payerne et bénéficie d'une surface de 6 ha avec, au besoin, une possibilité d'extension d'un hectare. La situation du terrain à proximité du centre-ville, ainsi que sa connexion aux réseaux routiers, ferroviaires et aérien représentent par ailleurs un véritable atout supplémentaire. Selon les souhaits de l'ASF, le centre national devrait comprendre également un hôtel de 100 chambres.

Un projet jugé tout à fait viable sur le site payernois par l'Ecole Hôtelière de Lausanne dans une étude menée à la demande du Canton de Vaud et de la Commune de Payerne et qui fait partie intégrante du dossier de candidature.

Le terrain est actuellement affecté en zone agricole et fait partie du contingent cantonal des surfaces d'assolement (SDA). Cependant, l'Etat de Vaud a prévu de déclassifier ces hectares afin de disposer d'un terrain rapidement mobilisable si la candidature vaudoise à l'accueil du « Swiss Football Home » devait être retenue.

En termes de procédure de déclassification, un processus de légalisation est nécessaire et comprend deux étapes. Premièrement, la parcelle doit être supprimée de l'inventaire des surfaces d'assolement. L'inventaire des SDA, qui recense les terres agricoles protégées en Suisse, sera justement actualisé en ce début d'année. Cette actualisation prévoit de supprimer les 7 hectares en question de l'inventaire cantonal, ce qui permettrait à l'ASF de disposer du terrain. Deuxièmement, la parcelle concernée ferait l'objet d'un Plan d'Affectation cantonal afin d'autoriser la construction d'un projet sportif.

Le projet « Swiss Football Home » a déjà été considéré par le Conseil d'Etat comme d'importance cantonale démontrant ainsi le support politique dont jouit le projet et la volonté des autorités d'assurer sa réalisation. Les exploitants des terrains agricoles de la parcelle RF n° 5108 sont rencontrés par la Municipalité et Madame la Présidente du Conseil d'Etat Christelle Luisier Brodard ce jour afin de les informer de ce projet d'envergure nationale.

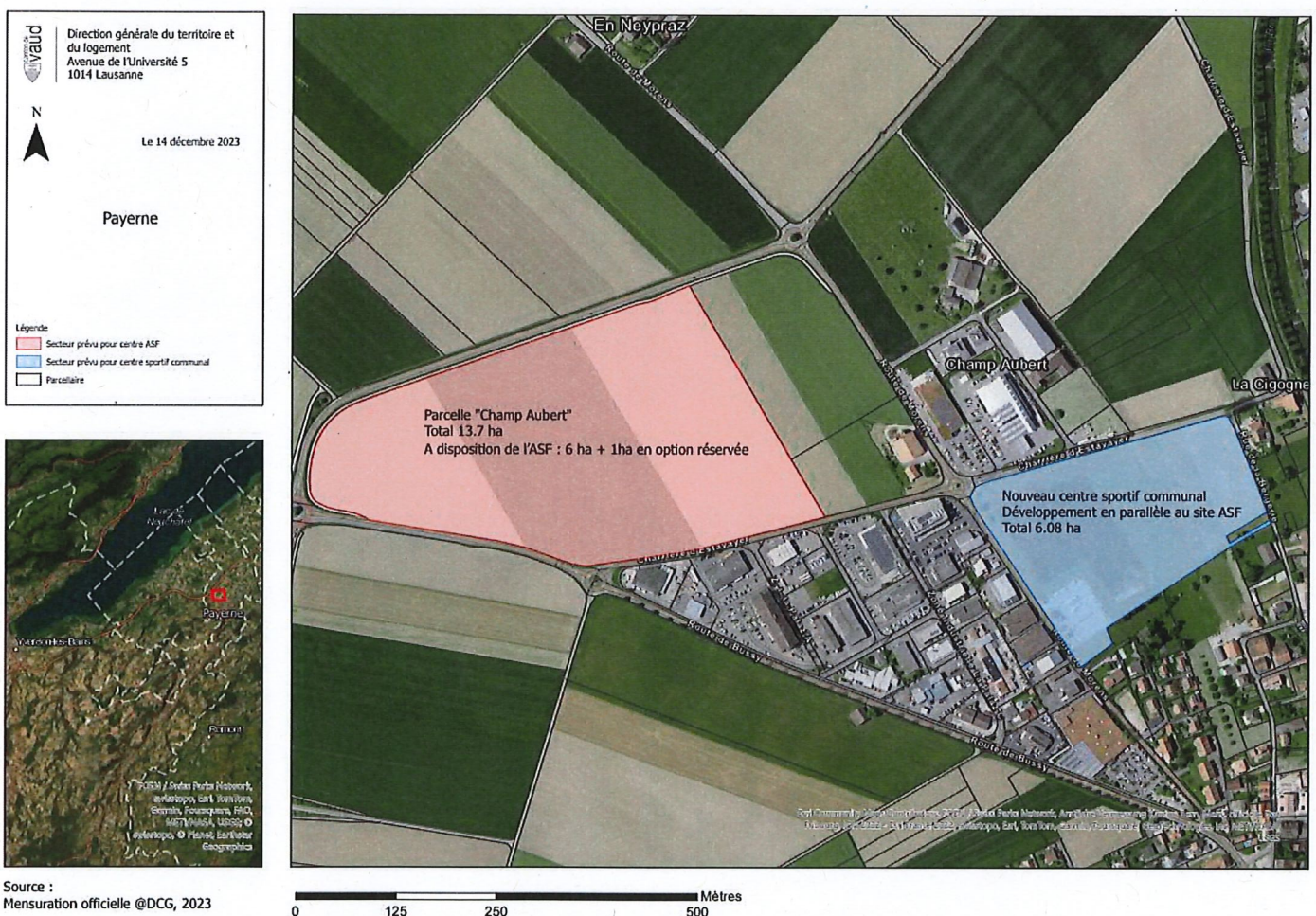
Face à la concurrence d'autres candidatures, le dossier de l'Etat de Vaud et de la Commune de Payerne met aussi en perspective les nombreuses synergies que l'ASF pourrait développer en Pays de Vaud, notamment avec l'Association Cantonale Vaudoise de Football (ACVF) et d'autres organisations sportives vaudoises telles que le programme Jeunesse et Sport ou pour la formation d'arbitres, de coaches ou autres. Les potentiels de synergies s'étendent bien entendu à la « Capitale Olympique » ou encore au centre de l'UEFA situé Nyon.

Il est à souligner que le dossier de candidature vise, d'abord, à entrer en dialogue avec l'ASF afin d'approfondir, ensuite, les détails et les modalités précises de l'implantation du centre. Il est aujourd'hui difficile de pouvoir donner de plus amples informations sur ce projet, notamment en terme de temporalité, ceci étant donné qu'elles sont uniquement du ressort de l'ASF.

Au niveau communal, la Municipalité saisit le contexte positif entourant la candidature afin de donner l'impulsion nécessaire au développement de la future zone sportive qui sera située dans la zone industrielle de La Palaz selon le plan ci-dessous. Cette zone sera dédiée aux clubs locaux. Le projet vise à construire de nouvelles infrastructures sportives répondant aux besoins des organisations sportives de la Ville et de la région. Cette zone et le centre ASF créeront un nouveau pôle sportif et d'éventuelles synergies d'utilisations des infrastructures seront dès lors très certainement possibles.

Le projet de zone sportive communale est à l'arrêt depuis plusieurs années étant donné le classement des terrains en question en SDA. Cependant, le Canton a décidé de sortir ces parcelles de l'inventaire étant donné que la parcelle RF n° 3122 est mentionnée au cadastre des sites pollués. En effet, celle-ci a été utilisée en tant que décharge durant environ 25 ans. Les exploitants agricoles, les riveraines et riverains de la future zone sportive sont également rencontrés ce jour afin de les informer de la reprise de ce dossier par la Municipalité.

Pour la Commune de Payerne, il s'agit maintenant de pouvoir travailler sur la future zone sportive en parallèle à la candidature du Swiss Football Home. Le premier jalon sera l'établissement d'un préavis relatif au crédit d'études pour la réalisation de cette zone à l'attention du Conseil communal, ce document sera transmis au législatif cette année. Il est à noter que dans le cas où Payerne ne serait pas retenue pour le « Swiss Football Home », les travaux relatifs à la nouvelle zone sportive seront maintenus et se poursuivront quoi qu'il en soit.



AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

E. Küng



La Secrétaire :

C. Thöny